

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 24/44**

Le PREMIER octobre de l'an deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Mathilde PEYREGA,  
MM Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT,

Procurations : M. Jean-Jacques ALMERO à Mme Véronique HAITCE, M. Laurent ZANDONA à M. Eric GEORGET

Absents : Mmes Julie COLLANGE, Sandrine VANCOPPENOLLE, M. Pierre ROGNANT

Date de convocation : 25 septembre 2024

Secrétaire de séance : Madame Anne-Claire CAMAIN

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

**Objet : Délibération de principe pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrées inférieures à 100 €**

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer afin de lui permettre l'admission en non-valeur, sur simple décision, des listes dont les créances irrécouvrables unitaires sont inférieures 100 euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- **D'autoriser** Madame le Maire à admettre en non-valeur, sur simple décision, les listes des créances irrécouvrables unitaires d'un montant inférieur à 100 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Fait à Goyrans, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans